

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 361

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, Mme Boëlle et M. Ramadier

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une telle disposition est trop intrusive.